

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 4 novembre 2019 à 20h00, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-398**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h02.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

1.2. Première période de questions

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019

**2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

**3. ADMINISTRATION**

3.1. Signature du Livre d'or par madame Lucille Forest Veilleux et par monsieur Jean-Berchmans Veilleux

3.2. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de McMasterville – Année 2020

3.3. Appui – Campagne Nœudvembre – 1er au 30 novembre 2019

3.4. Proclamation – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre 2019 – Drapeau blanc et port du ruban blanc

3.5. Autorisation - Soutien aux médias locaux et régionaux

3.6. Dépôts – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

3.7. Autorisation - Contribution financière pour la mise en place de l'exposition itinérante Anne Frank à l'École d'éducation internationale de McMasterville

- 3.8. Autorisation – Contribution financière – Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes – Fête de Noël 2019
- 3.9. Désignation substituts du maire – Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
- 3.10. Nomination des maires suppléants – Année 2020
- 3.11. Nomination représentant et substituts – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 3.12. Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
- 3.13. Nomination – Représentant – Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- 3.14. Nomination représentant et substituts – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu
- 3.15. Nomination représentants et substitut – Conseil d'administration – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu
- 3.16. Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020 – Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire
- 3.17. Autorisation – Renouvellement du bail de location – Local d'entreposage au CCIM – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

#### **4. TRÉSORERIE ET FINANCES**

- 4.1. Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 4 novembre 2019
- 4.2. Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés durant la période du 25 septembre 2019 au 22 octobre 2019.
- 4.3. Dépôt – États comparatifs des revenus et dépenses 2019
- 4.4. Approbation - Amendement - Prévisions budgétaires 2019 - Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

#### **5. AVIS DE MOTION**

- 5.1. Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 382-24-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire
- 5.2. Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32

#### **6. RÈGLEMENT**

- 6.1. Adoption - Règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$
- 6.2. Adoption - Premier projet de règlement numéro 382-24-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire

- 6.3. Adoption - Premier projet de règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32

**7. GESTION DU TERRITOIRE**

**8. RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1. Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 19 octobre 2019
- 8.2. Autorisation - Formation - Secourisme en milieu de travail
- 8.3. Autorisation – Signature – Convention collective – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC – Section locale 501
- 8.4. Autorisation – Gestion du personnel cadre – Conditions 2019 – Ententes de travail

**9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**

- 9.1. Autorisation - Délégation de pouvoir à la Ville d'Otterburn Park - Contrat de collecte et d'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) - Option de renouvellement pour 2020
- 9.2. Autorisation - Octroi de contrat - Fourniture, plantation, arrosage et entretien d'arbres sur le territoire de la municipalité

**10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

- 10.1. Autorisation – Demande d'aide financière – Programmes « Emplois d'été Canada 2020 » et « Desjardins jeunes au travail »
- 10.2. Autorisation - Renouvellement - Bail de location 2020 - FADOO McMasterville
- 10.3. Autorisation – Paiement – Personnel de l'École d'éducation internationale – Janvier à juin 2019

**11. AFFAIRES COURANTES**

- 11.1. Ajouts à l'ordre du jour de la séance
  - a) Autorisation - Contribution financière à l'École d'Éducation Internationale de McMasterville pour contribuer à la tenue d'un tournoi de volley-ball
  - b) Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste permanent à temps plein – Commis et soutien à l'information et à l'accueil
- 11.2. Correspondance générale
- 11.3. Document(s) déposé(s)
- 11.4. Deuxième période de questions
- 11.5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**Première période de questions**

---

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Les citoyens présents dans la salle posent des questions et les conseillers y répondent.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-399**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-400**

Signature du Livre d'or par madame Lucille Forest Veilleux et par monsieur Jean-Berchmans Veilleux

---

CONSIDÉRANT QUE madame Lucille Forest Veilleux et monsieur Jean-Berchmans Veilleux, enseignants retraités, sont des citoyens très impliqués dans le Club Optimiste et dans la communauté mcmastervilleoise;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucille Forest Veilleux a créé les activités Ludi-math qui consistent en des jeux, des énigmes et des exercices pour aider les enfants et les plus grands à développer leur logique mathématique tout en s'amusant et que ces activités sont pratiquées dans le mouvement Optimiste à McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'ils se sont tous deux investis dans plusieurs activités bénévoles au cours de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire les remercier pour leur implication exemplaire dans notre communauté et leur incommensurable générosité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a invité madame Lucille Forest Veilleux et monsieur Jean-Berchmans Veilleux à signer ce jour le livre d'or de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prenne acte de la signature de madame Lucille Forest Veilleux et monsieur Jean-Berchmans Veilleux dans le livre d'or de la Municipalité.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-401**

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de McMasterville – Année 2020

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit fixer le jour et l'heure de chaque séance ordinaire pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la municipalité de McMasterville pour l'année 2020, tel que présenté ci-dessous :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
CONSEIL MUNICIPAL DE McMASTERVILLE 2020

Janvier - 13 janvier 20h

Février - 3 février 20h

Mars - 2 mars 20h

Avril - 6 avril 20h

Mai - 4 mai 20h

Juin - 8 juin 20h

Juillet - 6 juillet 20h

Août - 17 août 20h

Septembre - 14 septembre 20h

Octobre - 5 octobre 20h

Novembre - 2 novembre 20h

Décembre - 7 décembre 20h

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-402**

Appui – Campagne Noeudvembre – 1er au 30 novembre 2019

---

CONSIDÉRANT la campagne de financement annuelle de certains organismes, sollicitant l'appui de la population afin d'amasser des fonds permettant d'améliorer la santé masculine et notamment de soutenir la recherche sur le cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville est sensible au bien-être et à la santé de ses citoyens et souhaite appuyer ce mouvement de solidarité en invitant ses citoyens à se joindre au mouvement Noeudvembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde son appui moral au mouvement  
Document non officiel de la municipalité de McMasterville

Noeudvembre ainsi qu'à tout autre mouvement visant à sensibiliser la population aux maladies masculines, notamment le cancer de la prostate et à soutenir la recherche sur ce cancer et l'amélioration de la santé masculine.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-403**

Proclamation – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre 2019 – Drapeau blanc et port du ruban blanc

---

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre est la « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », instituée en 1991 par le Parlement du Canada, et sert à souligner le triste événement du meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal;

CONSIDÉRANT l'invitation aux villes et municipalités du port du ruban blanc en mémoire de cette journée tragique et en signe de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE cette journée sert à dénoncer la violence faite aux femmes et témoigne de l'appui et du support que la société désire offrir à toutes les victimes de violence;

CONSIDÉRANT QUE cette journée nationale de commémoration vise à promouvoir les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE les douze (12) jours précédant le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des douze (12) jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal proclame la journée du 6 décembre 2019 comme étant la « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », soulignant ainsi le triste événement du meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal et en déclarant qu'ensemble, nous disons non aux violences faites aux femmes;

QUE le conseil municipal accorde son appui moral à la campagne nationale des douze (12) jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie à compter du 25 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-404**

Autorisation - Soutien aux médias locaux et régionaux

---

CONSIDÉRANT QUE les médias locaux et régionaux vivent une crise majeure qui menace leur existence;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette crise menaçant l'existence des médias locaux et régionaux, plusieurs emplois sont en péril dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les journaux locaux et régionaux ont une grande importance dans la vie démocratique et que la Municipalité de McMasterville a l'intention de les soutenir;

CONSIDÉRANT QUE pour faire face à ces enjeux, des actions immédiates doivent être mises en place pour soutenir les médias locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, les paliers gouvernementaux du Québec et du Canada n'offrent pas un soutien financier suffisant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

De solliciter l'appui des gouvernements du Québec et du Canada pour la mise en place rapide d'actions concrètes, permettant de soutenir les médias locaux et régionaux et d'assurer leur pérennité;

De transmettre une copie de cette résolution à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ainsi qu'à toutes les municipalités qui en font partie.

« ADOPTÉE »

#### **Dépôts – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

---

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres du conseil, énumérés ci-après, déposent leur déclaration écrite mentionnant leurs intérêts pécuniaires :

- Monsieur Martin Dulac, maire
- Monsieur Robert Pelletier, conseiller du district électoral de la Rive, numéro 1
- Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller du district électoral du Village, numéro 2
- Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller du district électoral du Parc, numéro 3
- Madame Nadine Noizelier, conseillère du district électoral des Vétérans, numéro 4
- Monsieur Normand Angers, conseiller du district électoral des Érables, numéro 5
- Monsieur François Jean, conseiller du district électoral des Chênes, numéro 6

Monsieur le maire ainsi que les conseillers des districts numéros 1,2,3,4,5 et 6 ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires lors de la présente séance, auprès de monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire trésorier, séance tenante.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-405**

Autorisation - Contribution financière pour la mise en place de l'exposition itinérante Anne Frank à l'École d'éducation internationale de McMasterville

---

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue le 22 octobre 2019 de la part de quatre étudiants de l'ÉÉI de McMasterville pour contribuer au projet de mise en place de l'exposition itinérante Anne Frank, laquelle se tiendra du 15 janvier au 15 février 2020;

CONSIDÉRANT l'implication de 4 étudiants de l'ÉÉI dans l'organisation de cette exposition;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager les jeunes dans diverses activités qui contribuent à leur apprentissage et à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition est un projet à vocation historique et se veut également un bon outil d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 200 \$ à l'École d'éducation internationale de McMasterville pour aider au projet de mise en place de l'exposition itinérante Anne Frank par quatre de leurs élèves supervisés par l'enseignant monsieur Raymond Bédard;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-406**

Autorisation – Contribution financière – Table de concertation en petite enfance de la Vallée des Patriotes – Fête de Noël 2019

---

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière en date du 23 octobre 2019 de la Table de concertation en Petite Enfance de la Vallée des Patriotes pour la tenue de la 10e édition de l'événement "La Fête de Noël" qui se tiendra le samedi 7 décembre prochain au cinéma de Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contribuer à cet événement qui permettra aux familles démunies de notre milieu de vivre un moment de plaisir en cette fin d'année;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au montant de 300 \$ à l'organisme Table de Concertation en Petite Enfance de la Vallée des Patriotes, pour la tenue de "La Fête de Noël 2019".

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-407**

Désignation substituts du maire – Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Municipalité siège aux séances de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner en cas d'absence de monsieur le maire, Martin Dulac, un substitut pouvant participer aux délibérations et au(x) vote(s) du conseil de la MRCVR;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal, à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Normand Angers, conseiller, soit et est nommé premier substitut et monsieur Jean-Guy Lévesque conseiller, soit et est nommé deuxième substitut de la municipalité de McMasterville afin de siéger aux séances de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-408**

Nomination des maires suppléants – Année 2020

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les maires suppléants pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soient et sont nommés maires suppléants les membres du conseil municipal selon l'ordre suivant :

- Janvier – Février 2020 : Monsieur Normand Angers
- Mars – Avril 2020 : Monsieur François Jean
- Mai – Juin 2020 : Monsieur Robert Pelletier
- Juillet – Août 2020 : Monsieur Jean-Guy Lévesque
- Septembre – Octobre 2020 : Monsieur Frédéric Lavoie
- Novembre – Décembre 2020 : Madame Nadine Noizelier

QUE la conseillère et les conseillers soient et sont autorisés à exercer tous les droits et obligations et à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis dans le cadre de leur fonction de maire suppléant.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-409**

Nomination représentant et substitut – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Municipalité siège aux séances de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la RIPRSL;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, soit et est nommé représentant de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

QUE monsieur Normand Angers conseiller, soit et est nommé substitut de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-410**

Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Municipalité siège au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, soit et est nommé représentant de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

QUE monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, soit et est nommé substitut afin de siéger au conseil d'administration de la RISIVR, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-411**

Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Municipalité siège au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la RISAVR;

---

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, soit et est nommé représentant de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR);

QUE monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, soit et est nommé substitut afin de siéger au conseil d'administration de la RISAVR, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-412**

Nomination représentant et substitut – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Municipalité siège aux séances de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la RIEVR;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Robert Pelletier conseiller, soit et est nommé représentant de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu;

QUE monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, soit et est nommé comme substitut de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-413**

Nomination - Représentants et substitut – Conseil d’administration – Régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

---

CONSIDÉRANT QU’il est essentiel que des représentants de la Municipalité siègent aux séances de la RAEVR;

CONSIDÉRANT QUE des représentants doivent être nommés afin de siéger au conseil d’administration de la Régie d’assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR);

CONSIDÉRANT QU’il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Normand Angers, conseiller, et monsieur Frédéric Lavoie conseiller, soient et sont nommés représentants de la municipalité de McMasterville afin de siéger au conseil d’administration de la Régie d’assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

QUE monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, soit et est nommé substitut afin de siéger au conseil d’administration de la RAEVR, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-414**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2020 – Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire

---

CONSIDÉRANT l’avis de renouvellement d'adhésion pour l'année 2020 reçu de la Société d’histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la Municipalité d’accéder au centre d’archives et de documentation de ladite société;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu’une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

---

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion corporative de la Municipalité pour l'année 2020 à la Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire ainsi que le paiement de la cotisation au montant de 60 \$;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-415**

Autorisation – Renouvellement du bail de location – Local d'entreposage au CCIM – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un local au Centre communautaire intégré de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) loue ce local depuis le 12 décembre 2018 pour des fins de rangement et de travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'un bail a été signé à cet effet afin d'établir les droits et obligations de chacune des parties et qu'il vient à échéance le 12 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les 2 parties souhaitent signer un nouveau bail;

CONSIDÉRANT les recommandations de Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la signature d'un bail entre la municipalité de McMasterville et la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour la location d'un local (aux fins de rangement et de menus travaux d'entretien) au Centre communautaire intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit bail et tout autre document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-416**

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 4 novembre 2019

---

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 4 novembre 2019 pour un montant total de 322 348.89 \$ jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-417**

Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés durant la période du 25 septembre 2019 au 22 octobre 2019.

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 25 septembre 2019 au 22 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période 25 septembre 2019 au 22 octobre 2019.

« ADOPTÉE »

#### **Dépôt – États comparatifs des revenus et dépenses 2019**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de 2019, soit un état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours, réalisé à la date du 30 septembre 2019, avec ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante et un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier en cours, en date du 31 octobre 2019, avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-418**

Approbation - Amendement - Prévisions budgétaires 2019 - Régie

---

intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2018-404, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018, laquelle approuve le budget de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2019-09-100 du conseil d'administration de la RISIVR adoptant un amendement au budget 2019 le 12 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet amendement est requis pour la mise à niveau sur deux (2) ans des conventions collectives (entente médiation TAT) et qu'une provision à cet effet a été faite par la municipalité pour couvrir les frais liés à négociation de la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter ledit amendement;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte l'amendement des prévisions budgétaires 2019 de la RISIVR, lequel a été accepté par le conseil d'administration de la RISIVR à la séance ordinaire du 12 septembre 2019;

QUE soit et est autorisé le paiement de cet ajustement de quote-part de la municipalité de McMasterville pour l'exercice financier 2019 au montant de 9 588 \$;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 9 588 \$;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à émettre le paiement afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 382-24-2019  
amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la**

**municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire**

---

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement numéro 382-24-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire.

**Avis de motion - Premier projet de règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32**

---

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, conseiller(ère), qu'à une séance ultérieure sera présenté le règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-419**

Adoption - Règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$

---

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 2 visant à soutenir les municipalités dans la réalisation de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme la Municipalité pourra se voir verser jusqu'à un montant maximal de 612 870 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter une somme maximale de 2 343 897 \$, afin de réaliser les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il respecte les conditions énoncées à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par monsieur Robert Pelletier, conseiller, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, le président de l'assemblée a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 418-00-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier  
APPUYÉ par madame Nadine Noizelier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le règlement d'emprunt numéro 418-00-2019 autorisant les travaux de réfection et de remplacement des conduites de la rue Casavant et d'une partie de la rue de Bretagne ainsi que tous autres travaux municipaux connexes dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau et décrétant un emprunt de 2 343 897 \$.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-420**

Adoption - Premier projet de règlement numéro 382-24-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 382-24-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 382-24-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie  
APPUYÉ par madame Nadine Noizelier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 382-24-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone R-32 et afin de prévoir des normes concernant les aires de stationnement en commun sur l'ensemble du territoire;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19 h 00, au Centre Communautaire Intégré de

McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 382-24-2019 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-421**

Adoption - Premier projet de règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 383-08-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 383-08-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes de lotissement dans la zone R-32;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19 h 00, au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 383-08-2019 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-422**

Acceptation – Dépôt – Liste des employés surnuméraires en date du 19 octobre 2019.

---

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager du personnel en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier  
APPUYÉ par monsieur François Jean  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter le dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 19 octobre 2019.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-423**

Autorisation - Formation - Secourisme en milieu de travail

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, la Municipalité a l'obligation d'assurer la présence en tout temps durant les heures de travail d'un nombre de secouristes nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier  
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la formation "Secourisme en milieu de travail " au CCIM les 14 et 21 janvier 2020;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à sélectionner les participants de ladite formation;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe ou en son absence, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-424**

Autorisation – Signature – Convention collective – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC – Section locale 501

---

CONSIDÉRANT la requête conjointe du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, section locale 501 et de la municipalité de McMasterville afin que le certificat d'accréditation soit le reflet de la structure organisationnelle des parties;

CONSIDÉRANT les rencontres de négociation d'une convention collective entre le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC,

Section locale 501 et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE le projet convenu sera soumis aux personnes concernées pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, monsieur Normand Angers, conseiller, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe soient et sont autorisés à signer la convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501 pour la période 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025 ainsi que toutes les annexes s'y rattachant;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à verser et ajuster toutes les sommes et conditions pour donner effet à ladite convention collective, incluant une appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté à cet effet, si requis;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la requête conjointe en vertu de l'article 39 Code du Travail (modification du certificat d'accréditation);

QUE la présente résolution accompagnée de l'entente signée soient transmises au Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501 ainsi qu'au Ministère du Travail du Québec.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-425**

Autorisation – Gestion du personnel cadre – Conditions 2019 – Ententes de travail

---

CONSIDÉRANT la mise à jour de la structure salariale du personnel cadre de la Municipalité de McMasterville entrée en vigueur le 1er novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les ajustements d'échelon et l'indexation relativement aux conditions de travail du groupe des cadres pour 2019;

CONSIDÉRANT le taux d'indexation consenti à l'entente de travail négociée avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que

des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la reconduction de toutes les ententes de travail;

QUE le conseil municipal autorise le maintien des conditions de travail du personnel cadre actuellement en vigueur et autorise les ajustements d'échelon et l'indexation de 2.5% liés aux échelles salariales proposées pour l'année 2019, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2019.

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorière, soit et est autorisé à verser et ajuster toutes les sommes pour donner effet à la présente résolution au personnel cadre actuellement à l'emploi de la municipalité, incluant une appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté à cet effet, si requis.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-426**

Autorisation - Délégation de pouvoir à la Ville d'Otterburn Park - Contrat de collecte et d'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) - Option de renouvellement pour 2020

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2017-242, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil de la municipalité de McMasterville a délégué à la Ville d'Otterburn Park les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres public pour le contrat de collecte et d'élimination des résidus domestiques dangereux pour les années 2018 et 2019, avec une option de renouvellement pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de renouvellement d'une année supplémentaire selon les prix soumis au bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise et mandate la Ville d'Otterburn Park de se prévaloir de l'option de renouvellement au contrat de gestion des résidus domestiques dangereux pour l'année 2020 de l'entreprise TerraPure;

QUE Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-427**

Autorisation - Octroi de contrat - Fourniture, plantation, arrosage et entretien d'arbres sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relatives à la fourniture, plantation, arrosage et l'entretien d'arbres sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 octobre 2019 le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de fourniture, plantation, arrosage et entretien d'arbres sur le territoire de la municipalité à l'entreprise Paysagiste Rive Sud Ltée, et ce, pour un montant de 150 485 plus taxes applicables, le tout, conformément aux documents contractuels;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant de 150 485 \$, plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-428**

Autorisation – Demande d'aide financière – Programmes « Emplois d'été

Canada 2020 » et « Desjardins jeunes au travail »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite participer, à titre d'employeur, au programme « Emplois d'été Canada 2020 » du gouvernement fédéral ainsi qu'au programme « Desjardins jeunes au travail »;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes créent des emplois pour les étudiants et mettent l'accent sur les priorités locales, tout en produisant des résultats tangibles pour les étudiants et leurs collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les Services récréatifs et culturels souhaitent appliquer ces subventions pour financer une partie du salaire du personnel du programme du camp de jour;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2020 » et du programme « Desjardins jeunes au travail » et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-429**

Autorisation - Renouvellement - Bail de location 2020 - FADOQ McMasterville

CONSIDÉRANT QUE le bail afférent au local situé au 300, rue Caron, intervenu entre la municipalité de McMasterville et le Club des aînés FADOQ-McMasterville, vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le souhait des deux (2) parties de signer un nouveau bail;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la signature du bail entre la municipalité de McMasterville et le Club des aînés FADOQ-McMasterville, pour la location d'un local situé au 300, rue Caron, et ce, pour une période d'un Document non officiel de la municipalité de McMasterville

an, débutant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, ou, en son absence, le maire suppléant et Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-430**

Autorisation – Paiement – Personnel de l'École d'éducation internationale  
– Janvier à juin 2019

---

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles, et sportives conclu entre la Commission scolaire des Patriotes et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole précise les conditions et les coûts d'utilisation de certains services offerts à la Municipalité par l'École d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT la réception de la facture transmise par l'École d'éducation internationale relativement au salaire versé au personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux pour la période de janvier à juin 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à l'École d'éducation internationale pour les coûts reliés au salaire du personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale scolaire et à la surveillance des locaux, et ce, pour un montant de 15 150.69\$ plus taxes applicables, pour la période de janvier à juin 2019;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-431**

Autorisation - Contribution financière à l'École d'Éducation Internationale de McMasterville pour contribuer à la tenue d'un tournoi de volley-ball

---

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de l'École d'Éducation Internationale de McMasterville pour contribuer à la tenue d'un tournoi de volley-ball;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100\$ à l'École d'Éducation Internationale de McMasterville pour contribuer à la tenue d'un tournoi de volley-ball;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-432**

Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste permanent à temps plein – Commis et soutien à l'information et à l'accueil

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis et soutien à l'information et à l'accueil sera vacant à compter du 15 novembre prochain et qu'il est nécessaire de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des services à la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'ouverture du poste de Commis et soutien à l'information et à l'accueil;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de toute personne  
Document non officiel de la municipalité de McMasterville

désignée par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées;

D'autoriser monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'embauche de la personne sélectionnée, le tout conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à combler le poste de façon temporaire au besoin, et ce, dans le respect du processus d'embauche en vigueur.

« ADOPTÉE »

### **Correspondance générale**

---

- 1- 25 septembre - Correspondance du Centre de Femmes L'Essentielle - Remerciement pour la contribution financière de la Municipalité
- 2- 22 octobre - Correspondance de la MRCVR - Reconduction du mandat pour évaluation foncière

### **Document(s) déposé(s)**

---

Le conseil municipal prend acte des documents déposés :

- 1- Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019
- 2- Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019

### **Deuxième période de questions**

---

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Les citoyens présents dans la salle posent des questions et les conseillers y répondent.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-433**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,  
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier  
APPUYÉ par monsieur Normand Angers  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 21h01.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques  
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère